

PIERRE ET VACANCES

Société anonyme au capital de € 88.215.510
Siège social : L'Artois - Espace Pont de Flandre
11 rue de Cambrai - 75947 PARIS Cedex 19
316 580 869 R.C.S. PARIS

AVIS DE CONVOCATION Assemblée Générale Mixte (Ordinaire annuelle et Extraordinaire)

Jeudi 28 février 2013 à 15 heures
L'Hôtel Particulier Eurosites
7 rue de Liège à Paris 9^{ème}

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire annuelle et Extraordinaire) pour le jeudi 28 février 2013 à 15 heures à L'Hôtel Particulier Eurosites, 7 rue de Liège à Paris 9^{ème}, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration,
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012,
- Approbation des comptes et du bilan social de l'exercice clos le 30 septembre 2012 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2012,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2012,
- Fixation des jetons de présence,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce,
- Renouvellement des mandats des administrateurs,
- Nomination d'un administrateur,
- Nomination des Commissaires aux Comptes suppléants en remplacement des Commissaires aux Comptes suppléants démissionnaires,
- Changement d'adresse des Commissaires aux Comptes titulaires,
- Autorisation de rachat par la société de ses propres actions,

Ordre du jour au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
- Autorisation à donner au Conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation des actions rachetées en application du programme de rachat d'actions,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PROJET DU TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMIS

A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EN DATE DU 28 FEVRIER 2013

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 30 septembre 2012, approuve les comptes sociaux annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat à tous les administrateurs durant l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice, se traduisant par un bénéfice net de 32 349 865,30 euros, en totalité au poste report à nouveau.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Valeur nominale (en euros)	Montant distribution (en euros)	Dividende net par action (en euros)	Distribution éligible à l'abattement prévu à l'article L. 158-3-2 du CGI (en euros)
2010/2011	8 517 904	10	5 962 532,80	0,70	5 962 532,80
2009/2010	8 749 035	10	6 124 324,50	0,70	6 124 324,50
2008/2009	8 696 887	10	13 045 330,50	1,50	13 045 330,50

(1) Nombre d'actions éligibles aux dividendes de l'exercice.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2012, approuve les comptes consolidés annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Lesdits comptes consolidés au 30 septembre 2012 font apparaître un chiffre d'affaires consolidé de 1 419,1 millions d'euros et une perte nette consolidée part du groupe de - 27 372 milliers d'euros.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice en cours à 180 000 euros.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice et qu'une convention conclue et autorisée antérieurement s'est poursuivie.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Gérard BREMOND est arrivé à son terme et décide de le renouveler pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Septième résolution

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Olivier BREMOND est arrivé à son terme et décide de le renouveler pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Marc PASTURE est arrivé à son terme et décide de le renouveler pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Ralf CORSTEN est arrivé à son terme et décide de le renouveler pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Andries Arij OLIJSLAGER est arrivé à son terme et décide de le renouveler pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administrateur de la SA Société d'Investissement Touristique et Immobilier - SITI est arrivé à son terme et décide de le renouveler pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administrateur de la société G.B. Développement SAS est arrivé à son terme et décide de le renouveler pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administrateur de Madame Delphine BREMOND est arrivé à son terme et décide de le renouveler pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Françoise GRI, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Pascal MACIOCE de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant, décide de nommer AUDITEX, dont le siège social est 1/2 place des Saisons, 92400 Courbevoie-Paris-La Défense 1, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Pascal MACIOCE, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Seizième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Jean-Baptiste PONCET de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant, décide de nommer GRANT THORNTON, dont le siège social est 100 rue de Courcelles, 75017 Paris, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Jean-Baptiste PONCET, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Dix-septième résolution

L'Assemblée Générale constate le changement de siège social de ERNST & YOUNG & Autres, représenté par Madame Marie-Henriette JOUD, au 1/2 place des Saisons, 92400 Courbevoie-Paris-La Défense 1.

Dix-huitième résolution

L'Assemblée Générale constate le changement de siège social de A.A.C.E. - Ile de France, représenté par Monsieur Michel RIGUELLE, au 100 rue de Courcelles, 75017 Paris.

Dix-neuvième résolution

(Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à opérer sur les actions de la Société, sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et par les articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

La Société pourra acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions et vendre tout ou partie des actions ainsi acquises en respectant les limites ci-dessous :

- le total des actions détenues ne dépassera pas 10 % du capital social ;
- le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 70 euros par action (hors frais d'acquisition).

À titre indicatif, le montant maximum que la Société serait susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 70 euros, s'élèverait à 35 783 370 euros, sur le fondement du capital social au 31 décembre 2012, compte tenu des actions auto-détenues par la Société à cette date.

Étant précisé que ces opérations devront être effectuées en conformité avec les règles déterminées par le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers concernant les conditions et périodes d'intervention sur le marché.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société de, par ordre de priorité décroissant :

- 1) animer le marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI ;
- 2) attribuer des actions gratuites et/ou des options d'achat d'actions aux mandataires sociaux ou aux salariés, ou céder des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salariés ou de plans d'épargne d'entreprise ;
- 3) remettre des titres à l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- 4) remettre des actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, en vue de minimiser le coût d'acquisition ou d'améliorer, plus généralement, les conditions d'une transaction ;
- 5) annuler des actions, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique.

L'Assemblée Générale décide que :

- l'achat des actions ainsi que la conservation, la cession ou le transfert des actions ainsi achetées pourront, selon le cas, être effectués, en une ou plusieurs fois, à tout moment, le cas échéant en période d'offre publique, par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, notamment par voie d'acquisition ou de cession de bloc, ou par recours à des instruments financiers dérivés (à l'exclusion des ventes de put) et à des bons, dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

L'Assemblée Générale décide de donner tout pouvoir au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation afin :

- d'effectuer par tout moyen l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions, y compris par des opérations optionnelles, ou par des opérations sur instruments financiers dérivés (à l'exclusion des ventes de put) ;
- de conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation est valable pour une durée maximum de 18 mois à compter de ce jour et met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 mars 2012.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Vingtième résolution

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation des actions rachetées en application du programme de rachat d'actions)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, les actions que la Société pourra détenir par suite des rachats réalisés en application de la dix-neuvième résolution de la présente Assemblée, et des rachats effectués à ce jour le cas échéant, et à réduire le capital social à due concurrence, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- fixe à dix-huit mois, à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation ;
- donne au Conseil d'Administration avec faculté de délégation tous pouvoirs pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

La présente autorisation annule et remplace l'autorisation précédente donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mars 2012 qui n'a pas été utilisée et à laquelle elle se substitue.

Vingt et unième résolution

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

**EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION
DU GROUPE PIERRE & VACANCES-CENTER PARCS
PENDANT L'EXERCICE 2011 / 2012**

CHIFFRES CLES

(en millions d'euros)	2011/2012	2010/2011 Pro-forma*
Chiffre d'affaires du groupe	1 419,1	1 469,6
Résultat opérationnel courant	-7,0	28,0
Résultat net courant part du groupe	-22,7	7,2
Résultat net part du groupe	-27,4	9,6
Bénéfice net par action (en euros)	-3,18	1,10
Dividende par action versé (en euros)	0,70	0,70
Capacité d'autofinancement	1,6	42,7
Ratio dette bancaire nette / Fonds propres Groupe	14,8%	N/A

* Ajustement sur le résultat opérationnel courant publié de -1,3 M€ (revue des modalités d'amortissement des immobilisations), soit -0,9 M€ net d'impôts, et de -5,5 M€ sur les fonds propres part du Groupe.

Chiffre d'affaires du Groupe

(en millions d'euros)	2011/2012	2010/2011 à données comparables ¹	Évolution à données comparables	2010/2011
Tourisme	1 107,5	1 122,7	- 1,3 %	1 097,0
<i>dont chiffre d'affaires de location</i>	731,9	734,4	- 0,3 %	702,9
Pierre & Vacances Tourisme Europe ⁽¹⁾	592,7	598,4	- 0,9 %	569,9
Center Parcs Europe ⁽²⁾	514,8	524,3	- 1,8 %	527,1
Développement immobilier	311,5	372,6	- 16,4 %	372,6
TOTAL EXERCICE	1 419,1	1 495,2	- 5,1 %	1 469,6

(1) Pierre & Vacances Tourisme Europe regroupe les marques Pierre & Vacances, Adagio City Aparthotel, Maeva et Latitudes Hôtels.

(2) Center Parcs Europe regroupe les marques Center Parcs et Sunparks.

⁽¹⁾ À données comparables, le chiffre d'affaires est retraité de l'incidence :

1. Pour Pierre & Vacances Tourisme Europe :

- de l'acquisition auprès de Lamy des fonds de commerce de 31 résidences Citéa à compter du 1er juillet 2011 (soit + 28,5 millions d'euros en 2010/2011, dont + 26,6 millions d'euros de chiffre d'affaires de location),
- du reclassement de « chiffre d'affaires de location » à « chiffre d'affaires des activités de service » des revenus des résidences Adagio gérées en mandats externes (4,9 millions d'euros).

2. Pour Center Parcs Europe :

- de l'harmonisation, à compter du 1er octobre 2011, des taux de commissions internes sur le chiffre d'affaires des domaines Center Parcs en France, sur les taux historiquement appliqués au sein du pôle PVTE (hausse du « chiffre d'affaires de location » et diminution à due concurrence du « chiffre d'affaires des activités de service » pour 9,9 millions d'euros),
- de l'externalisation de la restauration dans les villages Center Parcs (2,8 millions d'euros).

L'industrie du tourisme en France et en Europe a connu une année particulièrement difficile, la quasi-totalité des acteurs ayant généré des résultats déficitaires. Dans ce contexte, les activités touristiques du Groupe Pierre & Vacances-Center Parcs ont résisté à un niveau proche de l'exercice précédent grâce à la diversité et à la qualité de son parc touristique en Europe.

- **Le chiffre d'affaires touristique du Groupe de l'exercice 2011/2012 s'élève à 1 107,5 millions d'euros à comparer à 1 122,7 millions d'euros en 2010/2011.**

Le chiffre d'affaires de location s'élève à 731,9 millions d'euros, quasi stable par rapport à l'exercice précédent, résultant d'une hausse des prix moyens de vente nets de 1,9% et d'une baisse du nombre de nuitées vendues de 2,2%.

Pierre & Vacances Tourisme Europe réalise un chiffre d'affaires de 592,7 millions d'euros, dont 404,9 millions d'euros de chiffre d'affaires de location, en progression de 0,6 % à données comparables.

La croissance des performances des résidences urbaines a permis de compenser le retrait observé sur les destinations mer et montagne du fait d'un effet offre (désengagement de l'activité hôtelière et des sites déficitaires en Italie et à la montagne) et des mauvaises conditions climatiques ayant affecté en juin et juillet les destinations Atlantique et Manche.

Center Parcs Europe réalise un chiffre d'affaires de 514,8 millions d'euros, dont 327,0 millions d'euros de chiffre d'affaires de location, en retrait de 1,5 % à données comparables.

Cette évolution résulte de la baisse de l'activité des villages français, ponctuellement affectés par les rénovations des Domaines des Hauts de Bruyères et des Bois Francs.

- **Le chiffre d'affaires du développement immobilier de l'exercice 2011/2012 atteint 311,5 millions d'euros**, résultant notamment de l'opération de rénovation des Center Parcs des Hauts de Bruyères (89,2 millions d'euros), de l'extension d'Avoriaz (58,6 millions d'euros) et de la contribution des Senioriales (69,1 millions d'euros).

- Les réservations immobilières enregistrées sur l'exercice représentent un chiffre d'affaires de près de 350 millions d'euros, proche de celui réalisé l'exercice précédent (374 millions d'euros) malgré un contexte de forte réduction des transactions immobilières en France.

1.1. Résultats annuels 2011/2012

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2011/2012	Exercice 2010/2011 Pro-forma ²
Chiffre d'affaires	1 419,1	1 469,6
<i>Tourisme</i>	1 107,5	1 097,0
<i>Développement Immobilier</i>	311,5	372,6
Résultat opérationnel courant	-7,0	28,0
<i>Tourisme</i>	<i>-18,5</i>	<i>-4,1</i>
<i>Développement Immobilier</i>	<i>11,5</i>	<i>32,1</i>
Résultat financier	-18,3	-16,6
Impôts	2,6	-4,2
Résultat net courant part du Groupe³	-22,7	7,2
Autres charges et produits opérationnels nets d'impôts ⁴	-4,7	2,4
Résultat net part du Groupe	-27,4	9,6
Dette bancaire nette ⁵	66,8	-10,4
Fonds propres part du Groupe	450,2	488,2
Ratio dette bancaire nette / Fonds propres Groupe	14,8%	N/A

1.1.1. Résultat opérationnel courant

- **Le résultat opérationnel des activités touristiques** est de -18,5 millions d'euros, grevé par :
 - l'inflation des charges (estimée à -15 millions d'euros), résultant de l'effet mécanique des indices, sur les charges de personnel et les charges de loyers notamment ;
 - l'incidence de la baisse du chiffre d'affaires de location (-2 millions d'euros)
 Par ailleurs, les économies générées dans le cadre de la mise en œuvre du plan de transformation (réduction de la charge de loyers, refonte de l'organisation et gains achats) ont été compensées pour l'essentiel par les coûts résiduels de mise en place et de déploiement de nouveaux systèmes informatiques.
- **Le résultat opérationnel des activités immobilières** s'élève à 11,5 millions d'euros, à comparer à 32,1 millions d'euros en 2010/2011. Cette évolution résulte :
 - des coûts complémentaires des travaux d'extension d'Avoriaz, qui réduisent la marge antérieurement dégagée, se traduisant par une contribution négative du programme d'environ 10 millions d'euros sur l'exercice,
 - de la baisse du chiffre d'affaires annuel liée au phasage des programmes immobiliers.

Au total, le résultat opérationnel courant s'établit à -7,0 millions d'euros.

² Ajustement sur le résultat opérationnel courant publié de -1,3 M€ (revue des modalités d'amortissement des immobilisations), soit -0,9 M€ net d'impôts, et de -5,5 M€ sur les fonds propres part du Groupe.

³ Le résultat net courant part du groupe correspond au résultat opérationnel courant, au résultat financier et à l'impôt courant hors éléments exceptionnels qui sont reclassés en autres charges et produits opérationnels.

⁴ Les autres charges et produits opérationnels nets d'impôts comprennent les éléments constitutifs du résultat qui, en raison de leur caractère non récurrent, ne sont pas considérés comme faisant partie du résultat courant (charges ou économies d'impôts non récurrentes, mise à jour de la position fiscale du Groupe, charges de restructuration...).

⁵ Endettement financier net retraité des engagements de loyers sur les équipements du Center Parcs de l'Ailette.

1.1.2. Résultat net part du Groupe

- **Le résultat financier** représente une charge de 18,3 millions d'euros en 2011/2012, contre 16,6 millions d'euros en 2010/2011. Cette évolution est principalement liée à l'annualisation de la charge d'intérêts sur l'émission d'OCEANE de 115 millions d'euros réalisée en janvier 2011.
- **Les autres charges et produits opérationnels nets d'impôt** représentent une charge de 4,7 millions d'euros. Ils intègrent principalement des coûts de restructuration liés à la poursuite et au renforcement du plan de transformation (-4,1 millions d'euros nets).

Au total, le résultat net s'établit à -27,4 millions d'euros.

INVESTISSEMENTS ET STRUCTURE FINANCIERE

L'exploitation des activités touristique et immobilière du Groupe génère au cours de l'exercice 2011/2012 un besoin de trésorerie de 11,1 millions d'euros.

La diminution de la **capacité d'auto-financement** de 41,1 millions d'euros résulte principalement de la dégradation de l'EBITDA (41,5 millions d'euros).

Le besoin de financement dégagé en 2011/2012 **par la variation du besoin en fonds de roulement** (12,7 millions d'euros) est principalement lié au développement immobilier. Il correspond :

- d'une part à une augmentation des stocks des programmes immobiliers, résultant notamment des développements de Center Parcs en France, ainsi que des Senioriales ;
- partiellement compensée par l'accroissement des encaissements liés aux appels de fonds au rythme d'avancement des travaux, principalement sur les programmes d'Avoriaz et sur l'extension du Center Parcs en Moselle.

Les flux de trésorerie nets affectés aux opérations d'investissement s'établissent à - 51,6 millions d'euros et concernent principalement :

- **les investissements nets réalisés sur les sites dans le cadre de l'exploitation touristique** pour 46,8 millions d'euros, dont :
 - 28,6 millions d'euros d'investissements nets sur les résidences et villages exploités sous les marques de Pierre & Vacances Tourisme Europe, dont :
 - 12,9 millions d'euros dans le nouveau centre aqualudique « Aquariaz » à Avoriaz,
 - 7,5 millions d'euros dans les résidences et les villages français, soit 3,2 millions d'euros dans les résidences et 4,3 millions d'euros dans les villages, dont 2 millions d'euros investis dans l'enrichissement de l'offre à Pont-Royal (Vallée des loisirs, club enfants...),
 - 2,7 millions d'euros pour la rénovation des villages de Sainte-Anne et Sainte-Luce aux Antilles,
 - 2,4 millions d'euros dans les services généraux des résidences (Avoriaz, Belle Dune, Courseulles),
 - 1,7 million d'euros dans les résidences Adagio,

- 1,4 million dans les résidences en Espagne ;
- 18,0 millions d'euros d'investissements pour la rénovation et l'amélioration du mix-produit de l'ensemble des villages Center Parcs Europe, dont :
 - 7,0 millions d'euros sur les villages français (dont 5,8 millions d'euros sur le village des Bois Francs en Normandie, sur le mobilier et les équipements de loisirs),
 - 5,5 millions d'euros sur les villages néerlandais,
 - 3,1 millions d'euros sur les villages belges,
 - 2,4 millions d'euros sur les villages allemands.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2011/2012, le Groupe a poursuivi, pour le compte du Groupe Blackstone, la réalisation des investissements relatifs au programme de montée en gamme de l'offre d'hébergement des 7 villages que Blackstone détient aux Pays-Bas, en Allemagne et en Belgique. L'ensemble de ces travaux de rénovation, représentant un investissement de 30 millions d'euros, a été finalisé avant l'été 2012 ;

■ **les investissements réalisés dans le cadre de la mise en place et du déploiement de nouveaux systèmes informatiques** pour 5,2 millions d'euros (sites web, système de réservation, CRM...) ;

■ **le préfinancement par le Groupe de certains actifs informatiques**, dans le cadre de l'externalisation des solutions et du matériel informatiques (accords de cession-bail), pour un montant de 1,8 million d'euros.

À noter sur l'exercice un investissement de 8,3 millions d'euros d'actifs informatiques supporté par les sociétés de cession bail partenaires et mis à la disposition du Groupe via les contrats de location ;

■ **la trésorerie dégagée sur la cession de l'hôtel Latitudes à Valescure**, pour un montant de 0,6 million ;

■ **un produit** de 1,9 million d'euros résultant de la **cession des titres de participation** de la filiale PV en Italie exploitante du village de Cala Rossa en Sardaigne.

La diminution de 30,9 millions d'euros des emprunts et dettes financières diverses (hors découverts bancaires) au 30 septembre 2012 par rapport au 30 septembre 2011 correspond principalement à :

■ l'amortissement annuel pour 20 millions d'euros de la dette Corporate souscrite par le Groupe en juin 2010 ;

■ le remboursement d'un emprunt de 9 millions d'euros contracté en novembre 2009, destiné à financer les besoins généraux du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a **renforcé son autocontrôle par rachats de titres** sur le marché pour un montant de 5,2 millions d'euros.

OBJECTIFS POUR 2012/2013 ET PERSPECTIVES

Chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice 2012/2013

<i>en millions d'euros</i>	2012/2013	2011/2012* à données comparables	Variations à données comparables	2011/2012 publié
Tourisme	198,2	196,1	+1,0%	199,0
- Pierre & Vacances Tourisme Europe	86,1	81,7	+5,4%	83,7
- Center Parcs Europe	112,1	114,5	-2,0%	115,2
dont chiffre d'affaires de location	133,9	132,0	+1,4%	131,4
- Pierre & Vacances Tourisme Europe	59,7	56,6	+5,5%	58,7
- Center Parcs Europe	74,2	75,4	-1,7%	72,7
Immobilier	42,2	165,8	-74,5%	165,8
Chiffre d'affaires réservations TTC	188,0	127,3	+47,7%	127,3
Total 1^{er} trimestre	240,4	361,9	-33,6%	364,8

- **Chiffre d'affaires touristique**

Au 1^{er} trimestre de l'exercice 2012/2013, il s'établit à 198,2 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires de location s'élève à 133,9 millions d'euros, en croissance de 1,4% à données comparables par rapport au 1^{er} trimestre 2011/2012.

- ✓ **Pierre & Vacances Tourisme Europe** y contribue à hauteur de 59,7 millions d'euros, en progression de 5,5%, tiré par les bonnes performances de la destination montagne et des résidences urbaines (58% du chiffre d'affaires de location du pôle Pierre & Vacances Tourisme Europe au 1^{er} trimestre 2012/2013).

Les ventes directes générées sur les sites en ligne progressent de près de +10%. Elles représentent 16,4% du chiffre d'affaires de location contre 15,3% au 1^{er} trimestre de l'exercice précédent.

- **Center Parcs Europe** y contribue à hauteur de 74,2 millions d'euros, en léger retrait de 1,7%, la bonne tenue des clientèles néerlandaises et belges compensant partiellement une baisse de l'activité sur les villages français.

Les ventes directes générées sur les sites en ligne sont en croissance : elles représentent 54% du chiffre d'affaires de location contre 52% au 1^{er} trimestre de l'exercice précédent.

- **Chiffre d'affaires du développement immobilier**

La diminution du chiffre d'affaires sur le 1^{er} trimestre de l'exercice est liée au phasage des programmes immobiliers.

Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre de l'exercice 2011/2012 résultait principalement de l'opération de rénovation du Center Parcs des Hauts de Bruyères (54,8 millions d'euros), de l'extension d'Avoriaz (40,3 millions d'euros) et de celle du Domaine des Trois Forêts (22,6 millions d'euros), et de la contribution des Senioriales (20,4 millions d'euros).

Le chiffre d'affaires du développement immobilier représente 42,2 millions d'euros au 1^{er} trimestre de l'exercice, résultant notamment de l'extension d'Avoriaz (11,7 millions d'euros) ainsi que de la contribution des Senioriales (12,8 millions d'euros).

Les réservations immobilières enregistrées sur le 1^{er} trimestre de l'exercice représentent un chiffre d'affaires de 188 millions d'euros, en progression de 48% par rapport au niveau enregistré au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice précédent (127 millions d'euros), bénéficiant notamment des contrats de réservation signés auprès d'investisseurs institutionnels et relatifs à la vente des cottages du Center Parcs de la Vienne.

Perspectives

Compte tenu du niveau d'activité constaté sur le 1^{er} trimestre et des réservations à date, nous anticipons à ce jour une activité touristique sur le 1^{er} semestre de l'exercice 2012/2013, légèrement supérieure à celle de la même période de l'exercice précédent.

Objectifs pour 2012/2013 et perspectives

Les résultats commerciaux du Groupe ont démontré la résilience des activités touristiques dans un contexte de dégradation importante de l'industrie du tourisme en Europe. Ces performances n'ont cependant pas été suffisantes alors que le plan de transformation a dégagé sur l'exercice moins d'économies qu'escompté.

Les activités immobilières ont, elles aussi, résisté dans un environnement défavorable, mais leur contribution a été affectée par les coûts complémentaires sur le programme d'Avoriaz et par la diminution du chiffre d'affaires annuel, lié au phasage des programmes immobiliers.

Au vu des résultats du Groupe, et compte tenu de la persistance des difficultés économiques en France et en Europe, le Groupe a décidé la mise en oeuvre d'une politique active d'actions commerciales et d'un plan vigoureux de réduction de coûts avec pour objectif le retour à la rentabilité opérationnelle dès 2012/2013.

Le plan d'action commercial s'articule autour de 5 axes :

- **la simplification et la clarification de l'offre** (transfert de 40 résidences Maeva sous marque Pierre & Vacances) ;
- **une politique tarifaire** adaptée (grille de prix simplifiée, « early booking » renforcé...) ;
- **l'adaptation de la stratégie de distribution** (amélioration de l'outil de réservation, augmentation des ventes sites, optimisation de la mise au marché...) ;
- **Des investissements produits ciblés** (Aquariaz à Avoriaz, Spa à Arc 1950...) ;
- **Le développement d'une offre sélective** sur des marques/marchés porteurs (ouverture de Center Parcs Bostalsee en 2013 en Allemagne, livraison de 276 appartements supplémentaires à Avoriaz...).

Le plan de réduction des coûts comporte :

■ **une diminution de 15 % des coûts de siège et de 4 % des coûts d'exploitation des sites**, soit 35 millions d'euros d'économies pérennes, dont 25 millions d'euros dès l'exercice 2012/2013.

Ces objectifs se traduisent par un projet de rationalisation de l'organisation du Groupe, actuellement en cours de discussion avec les partenaires sociaux. Ce projet concerne 195 personnes en France et en Europe, soit 2,6 % des effectifs globaux du Groupe. Des mesures d'accompagnement (départ volontaire, aide au reclassement, travail à temps partiel...) seront mises en oeuvre par le Groupe afin de minimiser les impacts sociaux. Ce plan s'accompagne du non-renouvellement de CDD et d'intérimaires, et d'une politique rigoureuse d'évolution salariale.

■ **des actions renforcées dans le cadre de renouvellement des baux**, se traduisant dès l'exercice 2012/2013 par 8 millions d'euros d'économies hors variation indicielle. Cette politique devrait permettre de réduire progressivement la charge de loyers de **45 millions d'euros d'ici à 2017** (indexation comprise (1) et hors développement de l'offre).

Complémentairement aux mesures visant à la rentabilité des activités touristiques, le Groupe intensifie son développement en France, en Allemagne, en Espagne et au Maroc, avec un double objectif :

- élargir son parc touristique (avec notamment de grands projets tels le Center Parcs de la Vienne et Villages Nature) ;
- accroître ses marges immobilières.

La prise de fonction de Françoise Gri en qualité de Directeur Général du Groupe s'inscrit dans cette stratégie de redressement des résultats dès l'exercice 2012/2013 et de croissance de la rentabilité des activités du Groupe, pour aborder une nouvelle étape de développement, notamment à l'international.

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices
(Articles R. 225-81, R. 225-83 et R. 225-102 du Code de commerce)

En K€

Nature des indications	Exercice clos le				
	30/09/2008	30/09/2009	30/09/2010	30/09/2011	30/09/2012
I - Situation financière de l'entreprise					
a) Capital social	88.109	88.196	88.216	88.216	88.216
b) Nombre d'actions émises	8.810.911	8.819.576	8.821.551	8.821.551	8.821.551
c) Valeur nominale (en euros)	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
II - Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	11.143	10.668	8.266	8.451	8.725
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	15.045	14.543	4.886	65.236	24.539
c) Impôt sur les bénéfices	(10.509)	(9.520)	(7.302)	(12.224)	(12.371)
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	19.165	29.293	11.437	74.510	32.350
e) Montant des bénéfices distribués	23.813	13.229	6.175	6.175	-
III - Résultat par action (en euros)					
a) Résultat après impôts, avant amortissements et provisions	2,90	2,73	0,55	8,78	4,18
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	2,18	3,32	1,30	8,45	3,67
c) Dividende attribué à chaque action	2,70	1,50	0,70	0,70	0,00
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux					

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du Conseil d'administration	Gérard Brémond
Directeur Général (non administrateur)	Françoise Gri
Administrateurs	Olivier Brémond
	Marc R. Pasture
	Ralf Corsten
	SA S.I.TI. représentée par Thierry Hellin
	G.B. Développement SAS représentée par Patricia Damerval
	Andries Arij Olijslager
	Delphine Brémond

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ADMINISTRATEURS CANDIDATS

En ce qui concerne les administrateurs dont le renouvellement du mandat est proposé à l'Assemblée Générale du 28 février 2013 :

Monsieur Gérard BREMOND

Né le 22/09/1937

Fonctions occupées dans la société : Président du Conseil d'administration

Nombre d'actions détenues dans la société : 10 (directement) et 3.903.548 (indirectement)

Formation :

Licencié Es-Sciences Economiques

Institut d'Administration des Entreprises

Carrière professionnelle :

Président du Groupe Pierre & Vacances-Center Parcs

Président de Maison de la France (mars 1999 à mars 2005)

Conseiller du Commerce Extérieur de la France

Conseiller National du Tourisme

Co-Fondateur de l'Institut du Mécénat Humanitaire

Autres mandats en cours :

Président Directeur Général de la SA Société d'Investissement Touristique et Immobilier - S.I.T.I.

Président de G.B. Développement S.A.S.

Administrateur de Lepeudry et Grimard

Gérant de la SCI SITI « R »

Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Télécom

Monsieur Gérard Brémond a été :

- jusqu'au 12 décembre 2008, représentant permanent de la SA S.I.T.I. dans la société Lepeudry et Grimard
- jusqu'au 30 avril 2010, administrateur de Vivendi Universal

Monsieur Olivier BREMOND

Né le 03/10/1962

Fonctions occupées dans la société : néant

Nombre d'actions détenues dans la société : 10

Formation :

RISP - Providence - RI - USA

EBS - Paris

Carrière professionnelle :

Entrepreneur (Kisan) en Islande et à New York (depuis 2006)

Producteur (jusqu'en 2006)

1990-2002 Président-Directeur Général de Marathon Productions

Président-Directeur Général de Marathon International

1991 Président - Gamma TV

1989 Directeur général - Gamma TV

1988 Producteur - Gamma TV

1986-1987 Directeur des ventes - Gamma TV

1986 Chef d'édition - Médias

1985 Photographe de reportage

1984 Coordinateur - revue Jazz Hot

Autre mandats en cours :

Administrateur de SA Société d'Investissement Touristique et Immobilier - S.I.T.I.

Administrateur de Kisan (Islande)

Administrateur de Kisan INC. (Etats-Unis)

Monsieur Olivier Brémond a été :

- jusqu'en décembre 2009, administrateur de Caoz (Islande)

Monsieur Marc R. PASTURE

Né le 19/12/1947

Fonctions occupées dans la société : néant

Nombre d'actions détenues dans la société : 10

Carrière professionnelle :

Depuis 2004 Missions de conseil pour différentes sociétés en Allemagne, particulièrement dans le domaine du marketing

Fondateur et administrateur de la chaîne TV Gusto

2003-2004 Alfa Roméo SPA (Turin)

1999-2002 RWE Plus AG (Allemagne)

1997-1998 LTU Touristik GmbH (Allemagne)

1995-1997 TUI - Touristik Union International GmbH&CoKG (Allemagne)

1992-1995 Metro Group - Vobis Microcomputer AG (Allemagne)

1988-1992 Automobiles Citroen SA (France)

1979-1987 Gruppo Pirelli Pneumatici SpA (Italie)

1979-1988 Dart Kraft Group - SEP NV (Belgique)

1971-1975 Xerox Zaventem (Belgique)

Autres mandats en cours :

Président du Conseil de Surveillance de Comites GmbH (Allemagne)

Membre du Conseil de Surveillance de Maritim Hotelgesellschaft mbH (Allemagne)

Membre du Conseil de Surveillance de Dolce Media GmbH (Allemagne)

Administrateur de Deutsche Auslandsgesellschaft (Allemagne)

Membre du Conseil Consultatif de HDI-Gerling Industrie Versicherung AG (Allemagne)

Membre du Conseil Consultatif de Odewald & Compagnie (Allemagne)

Membre du Conseil Consultatif de Hauck & Aufhäuser Privatbankiers GmbH&CoKG (Allemagne)

Monsieur Marc Pasture a été :

- jusqu'en janvier 2010, membre du Conseil de Surveillance de la Société de Production Belge SA (Belgique)
- jusqu'en mars 2010, administrateur de TV Gusto Medien GmbH (Allemagne)
- jusqu'au 1^{er} novembre 2011, membre du Conseil de Surveillance de Sevenload AG (Allemagne)
- jusqu'au 12 décembre 2011, membre du Conseil Consultatif de Comites GmbH (Allemagne)

Monsieur Ralf CORSTEN

Né le 21/02/1942

Fonctions occupées dans la société : néant

Nombre d'actions détenues dans la société : 10

Formation :

Doctorat en droit

Carrière professionnelle :

Depuis 2003	Activité de conseil pour le groupe TUI AG dans le secteur des participations hôtelières
2001	Président du Directoire de Nouvelles Frontières
2000	Président du Directoire de TUI Group GmbH
1994	Président du Directoire de TUI
1992	Porte-parole du Directoire de TUI
1990	Nomination au Directoire de la Deutsche Interhotel AG (Berlin)
1972	Associé gérant de la société Continental Hotel Consultants GmbH (Munich)
1968	Directeur-Gérant de la société Kempinski International Consulting GmbH (Munich)

Autres mandats en cours :

Président du Conseil de Surveillance de Steigenberger Hotels AG (Allemagne)

Monsieur Ralf Corsten a été :

- jusqu'au 25 mai 2009, Président du Conseil de Surveillance de Messe Berlin GmbH (Allemagne)

Monsieur Andries Arij OLIJSLAGER

Né le 01/01/1944

Fonctions occupées dans la société : néant

Nombre d'actions détenues dans la société : 500

Formation :

High School

Carrière professionnelle :

Depuis 1997 Président du Conseil d'administration de Royal Friesland Foods (Pays-Bas)
Depuis 1991 Président du Conseil d'administration de Friesland Dairy Foods Holding N.V. (Pays-Bas)
1990-1991 Directeur Général de MIP Equity Fund N.V. (Pays-Bas)
1979-1989 Directeur Général et co-actionnaire de Leopack
1968-1979 Royal Van Gelder Papier N.V. (Pays-Bas)

Autres mandats en cours :

Vice Président du Conseil de Surveillance de AVEBE U.A.
Président du Conseil de Surveillance de Heijmans N.V.
Président du Conseil de Surveillance de Detailresult Groep N.V.

Monsieur Andries Arij Olijslager a été :

- jusqu'au 31 décembre 2009, Membre du Supervisory Board de Samas-Groep N.V.
- jusqu'au 31 mars 2010, Vice-Président du Supervisory Board de ABNAMRO Holding N.V.
- jusqu'au 27 mars 2012, Président du Supervisory Board de Eriks B.V.

Madame Delphine BREMOND

Née le 14/07/1966

Fonctions occupées dans la société : néant

Nombre d'actions détenues dans la société : 10

Formation :

Maîtrise d'Ethologie

Carrière professionnelle :

Auteur/Réalisatrice

Autres mandats en cours :

Administrateur de la SA Société d'Investissement Touristique et Immobilier – S.I.T.I.

Monsieur Thierry HELLIN (*représentant permanent de la SA S.I.T.I. au sein du Conseil d'administration de Pierre et Vacances SA*)

Né le 11/11/1963

Fonctions occupées dans la société : Directeur Général Adjoint Groupe

Nombre d'actions détenues dans la société : 3.338

Formation :

DEA de droit privé (Paris II)

Carrière professionnelle :

Depuis 1996 Groupe Pierre & Vacances-Center Parcs

Depuis 2005 : Directeur Général Adjoint en charge des Ressources Humaines, du Développement, du Développement Durable, du Juridique, du Risk Management et des Services Généraux

1999 à 2005 : Secrétaire Général
1996 à 1999 : Directeur Juridique
1987-1996 Crédit Foncier

Autres mandats en cours :

Président Directeur Général de la SA Lepeudry et Grimard
Président de la S.A.S. CFICA
Gérant de la SARL Le Duc des Lombards
Co-gérant de la SARL TSF Jazz

Monsieur Thierry Hellin a été :

- jusqu'au 14 mars 2008, administrateur de G.B. Développement SA
- jusqu'au 15 septembre 2008, représentant permanent de G.B. Développement S.A.S. au sein du Conseil d'administration de la SA S.I.T.I.
- jusqu'au 12 septembre 2010, co-gérant de la SARL Médiason
- jusqu'au 31 décembre 2010, co-gérant de la SARL TSF Côte d'Azur

Madame Patricia DAMERVAL (*représentant permanent de la société G.B. Développement SAS au sein du Conseil d'administration de Pierre et Vacances SA*)

Née le 28/04/1964

Fonctions occupées dans la société : Directeur Général Adjoint Groupe

Nombre d'actions détenues dans la société : 3.343

Formation :

ESSEC

Carrière professionnelle :

Depuis 1999 Groupe Pierre & Vacances-Center Parcs (2000 à 2005 : Directeur Financier Groupe – Depuis 2005 : Directeur Général Adjoint en charge des Finances, du Développement, de l'Audit et de la Gestion de Patrimoine)
1990-1999 Groupe Société Générale
1996 à 1999 : Adjointe au Directeur de la Gestion Financière Groupe
1993 à 1996 : Responsable de la Comptabilité Centrale Groupe
1990 à 1992 : Responsable du service consolidation
1987-1990 Groupe PSA (Automobiles CITROEN) – contrôleur de gestion

Autres mandats en cours :

Représentant permanent de la SA S.I.T.I. au sein du Conseil d'administration de la SA Lepeudry et Grimard

Madame Patricia Damerval a été :

- jusqu'au 14 mars 2008, représentant permanent de la SA S.I.T.I. au sein du Conseil d'administration de G.B. Développement SA
- jusqu'au 16 novembre 2009, représentant permanent de GB Développement SAS au sein du Conseil d'administration de la SA S.I.T.I.

En ce qui concerne la nouvelle candidate au poste d'administrateur :

Madame Françoise GRI

Née le 21/12/1957

Fonctions occupées dans la société : Directeur Général

Nombre d'actions détenues dans la société : néant

Formation :

ENSIMAG (Ecole Nationale Supérieure d'Informatique et de Mathématiques Appliquées de Grenoble)

Carrière professionnelle :

Janvier 2013 Directrice Générale Groupe Pierre & Vacances-Center Parcs

Janvier 2011 Présidente de la zone Europe du Sud de ManpowerGroup

Mars 2007 Présidente de Manpower France

2001-2007 Président Directeur Général d'IBM France

2000 Groupe IBM : Directrice des Opérations Commerciales d'IBM EMEA

1996 Groupe IBM : Directrice de la division Marketing et Ventes e-business solutions d'IBM EMEA

1981 Groupe IBM : Ingénieur commercial

Autres mandats en cours :

Directeur Général Délégué (non administrateur) de la SA Société d'Investissement Touristique et Immobilier - S.I.T.I.

Administrateur de Edenred

Administrateur de Crédit Agricole

Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Présidente de ManpowerGroup France & Europe du Sud

Executive Vice-President de ManpowerGroup

Membre du Conseil de surveillance de Rexel

Membre du Conseil d'administration de STX

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES EN DATE DU 28 FEVRIER 2013**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire pour soumettre à votre approbation les points suivants :

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions rachetées en application du programme de rachat d'actions

Il vous est proposé (au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire) de conférer au Conseil d'administration, pour une période de 18 mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

Il vous est demandé par le vote de la 20^{ème} résolution qui est soumise à votre approbation d'autoriser le Conseil d'administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, les actions que la Société pourra détenir par suite des rachats réalisés en application du programme de rachat d'actions, et à réduire le capital social à due concurrence, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette autorisation serait valable pour une durée de 18 mois et remplacerait l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 6 mars 2012.

* * *
*

COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale mixte se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Pour assister personnellement à cette assemblée, vous y faire représenter ou voter par correspondance, vous devez préalablement justifier de votre qualité d'actionnaire, par l'enregistrement comptable de vos titres à votre nom au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- dans les comptes de titres nominatifs tenus pour le compte de la Société, par BNP Paribas Securities Services,
- dans les comptes de titres au porteur tenus par votre intermédiaire financier habilité.

1 - Vous assistez personnellement à l'Assemblée Générale

Vous devez demander une carte d'admission en cochant la case A du formulaire de vote par correspondance ou par procuration joint, dûment rempli et à retourner :

- si vos actions sont nominatives, à BNP Paribas Securities Services, à l'aide de l'enveloppe jointe,
- si vos actions sont au porteur, à votre intermédiaire financier qui établira une attestation de participation justifiant votre qualité d'actionnaire à la date de la demande. L'intermédiaire financier transmettra ensuite cette attestation à BNP Paribas Securities Services qui vous adressera une carte d'admission.

2 - Vous n'assistez pas personnellement à l'Assemblée Générale

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, tout actionnaire peut donc choisir, en cochant la case B du formulaire de vote ci-joint, l'une des trois formules suivantes :

- donner pouvoir à un tiers,
- donner pouvoir au président,
- voter par correspondance.

Le formulaire dûment rempli devra parvenir :

- si vos actions sont nominatives, à BNP Paribas Securities Services, à l'aide de l'enveloppe jointe,
- si vos actions sont au porteur, à votre intermédiaire financier habilité, afin qu'il puisse faire parvenir le formulaire à BNP Paribas Securities Services, accompagné d'une attestation de participation, au plus tard trois jours avant l'assemblée.

L'article R. 225-79 du Code de commerce permet également la notification de la désignation et de la révocation du mandataire par voie électronique.

Dans ce cas :

Si vos actions sont au nominatif pur :

- vous devrez envoyer un email à l'adresse paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : Nom de la Société concernée, date de l'assemblée, nom, prénom, adresse et numéro de compte courant nominatif du mandant, le cas échéant, ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire.

- vous devrez obligatoirement confirmer votre demande sur PlanetShares/My Shares ou PlanetShares/My Plans en vous connectant avec vos identifiants habituels et en allant sur la page « Mon espace actionnaire - Mes assemblées générales » puis enfin en cliquant sur le bouton « Désigner ou révoquer un mandat ».

Si vos actions sont au porteur ou au nominatif administré :

- vous devrez envoyer un email à l'adresse paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : Nom de la Société concernée, date de l'assemblée, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire.

- vous devrez obligatoirement demander à votre intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte titre d'envoyer une confirmation écrite au service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats *exprimées par voie électronique* puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'assemblée, à 15h00 (heure de Paris). Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'assemblée.

Demande d'envoi de documents
et renseignements légaux
visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce

Je soussigné(e),

Mme, Mlle, M., MM :
Nom (ou dénomination sociale)

Prénom :

Adresse
.....

Propriétaire de actions nominatives de la **société PIERRE ET VACANCES**

Propriétaire de actions au porteur de la **société PIERRE ET VACANCES**
(joindre une copie de l'attestation de participation délivrée par votre intermédiaire financier)

souhaite recevoir à l'adresse ci-dessus les documents ou renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce concernant l'Assemblée Générale Mixte du 28 février 2013, à l'exception de ceux qui étaient annexés à la formule unique de procuration et de vote par correspondance.

Fait à....., le2013

Signature

NOTA : Conformément à l'article R. 225-88, alinéa 3, du Code de commerce, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent obtenir de la Société, par une demande unique, l'envoi des documents et renseignements précités à l'occasion de chacun des assemblées ultérieures d'actionnaires.

*Cette demande est à retourner à BNP Paribas Securities Services
CTS Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin -
9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex*

PIERRE ET VACANCES
Société anonyme au capital de € 88.215.510
Siège social : L'Artois - Espace Pont de Flandre -
11 rue de Cambrai - 75947 PARIS Cedex 19
316 580 869 R.C.S. PARIS